

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

*Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*L'an deux mil seize, le 26 mai à 18h30,*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 19 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.*

**PRESENTS : 13**

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

- 1) A approuvé le nouveau devis établi par la Société RONDINO pour l'achat et l'installation de deux jeux, ainsi que l'achat d'une clôture et d'un portillon.
- 2) A donné son accord pour le devis relatif à l'édition du bulletin municipal 2016 qui sera réalisé par la Société LUCKY IMPRIMERIE.
- 3) A approuvé l'insertion d'encarts publicitaires aux entreprises et fournisseurs de la commune dans le bulletin municipal 2016 ainsi que 3 formats et tarifs à leur proposer.
- 4) A approuvé la parution d'un dépliant trimestriel d'informations qui sera édité par la Société LUCKY IMPRIMERIE ; mise en place à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.
- 5) A approuvé un contrat d'assistance annuel à la SAS DEFIBRIL relatif à la vérification et l'entretien des deux défibrillateurs.
- 6) A donné son accord pour la signature d'une convention de mise à disposition d'un accueil de locaux pour des activités de stages d'été avec la Région Rhône-Alpes-Auvergne, l'EPLFPA Montbrison/Précieux et l'ASSE.
- 7) N'a pas exercé son droit de préemption pour deux propriétés – l'une située « au bourg » et l'autre « la commanderie ».
- 8) Par 9 voix pour et 4 abstentions a donné un avis favorable à la proposition n° 2 du schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I) de la C.A.L.F.
- 9) A décidé de procéder à un test de l'extinction de l'éclairage public la nuit pour une période de 4 mois (juillet à octobre 2016). Un questionnaire sera adressé aux administrés pour avis de leur part. L'interruption totale de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune est le suivant : 23 heures à 6 heures du dimanche au jeudi et de 24 heures à 6 heures le vendredi et le samedi.
- 10) A approuvé une décision modification n°1 au budget primitif 2016.
- 11) Par 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, a donné certaines délégations au maire, suivant l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 12) A pris note qu'il n'y aura pas de brocante cette année ; du passage de la ronde historique des balcons (vieilles voitures) le 29 mai ; de la course de vélo du critérium Dauphiné le 8 juin ; de la course de vélo du Tour Loire Pilat le 27 août ; du stock-cars du Club du Rousset le 12 juin ; de la mise en place des 2 cages de foot à 7 vers le terrain de sport ; de la lettre du GIC concernant les horaires de la Poste de St-Romain le Puy ; du compte-rendu fait par M. R. GALLEY pour le PLUiH.

**Le Maire,  
Monique REY**